



## Sainte-Cécile-de-Milton

### AVIS PUBLIC DE CONSULTATION PUBLIQUE

#### Projet de règlement 675-2025 modifiant le règlement de zonage 560-2017

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 675-2025 modifiant le règlement de zonage 560-2017, sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

#### AVIS est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 14 avril 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le projet de règlement 675-2025 visant à modifier le règlement de zonage 560-2017.
- 2- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis est donc donné par la présente, **qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 05 mai 2025 à 18 heures au centre communautaire, sis au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton.**
- 3- En résumé, le projet de règlement 675-2025 vise à :
  - Autoriser l'usage C3 (Commerce lié à l'entreposage d'un bien intérieur) dans la zone AL-2 sous certaines conditions.
- 4- Au cours de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et/ou les organismes qui désirent s'exprimer sur ceux-ci peuvent le faire.
- 5- Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ces projets de règlement, peuvent aussi adresser leurs commentaires par écrit au conseil, du 25 avril au 2 mai 2025, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :  
**Michel Larouche**  
**Directeur général et greffier-trésorier**  
**112, rue Principale**  
**Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0**  
**ou par courriel à l'adresse suivante : [direction@miltonqc.ca](mailto:direction@miltonqc.ca)**
- 6- Le projet de règlement 675-2025 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
- 7- **Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, situé au 112 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, le lundi, mercredi et jeudi; et de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 le mardi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site Internet de la municipalité au <https://miltonqc.ca/>, à la section « Municipalité-Règlements municipaux, Projets de règlements ».**
- 8- À la suite de la consultation publique et de la consultation écrite, le conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025, le second projet de règlement 675-2024, dont les dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 25<sup>ième</sup> jour du mois d'avril de 2025.

Michel Larouche  
Directeur général et greffier-trésorier

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre Dionne, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut conformément à la loi, et en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 25 avril 2025, entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 25<sup>ième</sup> jour du mois d'avril de 2025.

Michel Larouche  
Directeur général et greffier-trésorier